

# RÉUSSIR LES ÉPREUVES D'HISTOIRE

AUX EXAMENS ET CONCOURS  
DU SUPÉRIEUR

Problématiser · Expliquer · Critiquer

- CPGE
- Université
- Concours

Arnaud Hari  
Benoît Seurot



Partie 1

**Les épreuves  
d'Histoire  
aux examens  
et aux concours**



# En licence d'Histoire

Les départements d'Histoire qui délivrent ces diplômes dans les universités, interrogent leurs étudiants selon des modalités qui leur sont propres. Parmi les exercices proposés se trouve la dissertation dont le format varie d'une université à l'autre et sur les commentaires de documents : la durée des épreuves pouvant aller de 2 heures à 5 heures en règle générale. La difficulté augmente bien évidemment entre la première année de Licence et la dernière année de Master.



# Au concours commun des IEP réseau Sciences Po

L'épreuve d'une durée de 2 heures consiste en une analyse de documents. L'analyse est guidée par une consigne, l'étude de documents correspond à ce qui est pratiqué lors des exercices écrits de la classe de Terminale dans le cadre du contrôle continu. Le programme du concours comprend deux grandes thématiques : les relations entre les puissances et les modèles politiques des années 1930 à nos jours ainsi que l'histoire politique, sociale et culturelle de la France depuis les années 1930.

L'épreuve d'Histoire contemporaine suppose à la fois de solides connaissances historiques et une capacité à analyser de manière critique les documents proposés. Le site du concours commun précise que « la maîtrise méthodologique de l'exercice est très importante car il faut éviter de tomber dans l'écueil de la paraphrase (se contenter de citer des extraits sans les analyser) ou de transformer l'épreuve en une simple composition (ne pas mobiliser ou peu les documents fournis). » Le caractère hybride de l'épreuve oblige les candidats à bien présenter en introduction la nature des documents, leurs auteurs et à proposer une contextualisation historique fine des sources proposées. Aussi, une attention particulière est accordée à la rigueur formelle et à la structuration des idées. Le site du concours mentionne ainsi « qu'il faut non seulement soigner son écriture, sa syntaxe et la conjugaison des temps passés, mais écrire correctement les noms des acteurs historiques et des lieux cités. Les fautes d'orthographe et/ou de grammaire sont pénalisées au-delà d'un minimum acceptable fixé autour de 10 fautes par copie. »



## Au concours de l'ENS

En tronc commun, il y a une dissertation de 6 heures en Histoire contemporaine. Pour les étudiants qui choisissent la spécialité histoire-géographie, la seconde épreuve est une explication de documents historiques d'une durée de 3 heures. Cette seconde épreuve porte sur les programmes d'Histoire ancienne, médiévale ou moderne selon les questions au concours chaque année.



## Aux concours des Écoles de commerce

Les modalités des épreuves d'Histoire diffèrent selon les écoles de commerce mais généralement, le sujet de la composition écrite porte sur l'ensemble des programmes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année des classes préparatoires. Il mobilise des concepts et des connaissances acquises en histoire, en géographie et en géopolitique. La réflexion porte sur une mise en interaction des trois composantes. Il est impératif d'adopter une réflexion sur les événements récents mais aussi d'être capable de replacer le sujet dans le cadre d'un héritage historique. Le cœur des sujets porte sur l'histoire et la géographie mais peut souvent inviter les candidats à étudier le sujet sous un prisme économique. Aussi, les libellés de composition sont le plus souvent accompagnés d'une série de documents en guise de support de réflexion et permettent aux candidats de plus ou moins délimiter le sujet. Ils doivent, cependant, être utilisés avec modération et l'épreuve n'est pas un commentaire de documents.



# Au CAPES d'Histoire et de Géographie

L'admissibilité au concours du CAPES repose sur deux épreuves d'une durée de 6 heures. Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur l'Histoire, la seconde épreuve porte sur la Géographie, et inversement. Deux types d'épreuves sont proposés aux candidats. L'épreuve écrite disciplinaire prend la forme d'une composition alors que l'épreuve disciplinaire appliquée place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet proposé par le jury. Lorsque cette épreuve disciplinaire appliquée est en histoire, un dossier documentaire portant sur un thème des programmes d'histoire dans les classes du second degré, en lien avec le programme du concours, est remis au candidat. Ce dossier comprend : le rappel du programme officiel correspondant au thème à traiter, des documents de nature scientifique (documents sources et/ou d'historiens), des ressources pédagogiques (comme par exemple des extraits de manuels scolaires). Le candidat est invité :

- à une analyse et à une contextualisation scientifique et critique des documents de nature scientifique ;
- à la formulation des objectifs et de la problématique de la séquence au regard des programmes d'enseignement du second degré et à la définition des contenus à transmettre en cohérence avec les programmes et le choix des ressources ;
- à établir le projet de mise en œuvre (nombre d'heures consacrées, compétences visées, documents utilisés, activités proposées aux élèves, place de la parole professorale).

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des savoirs scientifiques permettant l'analyse critique des sources ;
- la maîtrise des compétences didactiques, notamment la capacité à formuler un projet de séquence pédagogique et des objectifs d'enseignement de manière claire, à opérer une sélection de documents

adaptés en vue d'étayer un enseignement à un niveau de classe identifié et à justifier les choix sous-jacents de cette sélection. Il n'est pas attendu dans cette épreuve une évaluation par le candidat des acquisitions attendues des élèves.

**L'épreuve de commentaire de documents en histoire** peut sembler facile et rassurante pour les candidats en raison de la présence de documents qui donnent des exemples, des arguments et permettent de construire la problématique et le plan. Mais il s'agit d'un exercice difficile car il faut analyser précisément tous les documents, les confronter, croiser les informations tout en portant un regard critique. Le commentaire attendu est, à l'image de la composition, un devoir organisé et structuré composé d'une introduction, d'un développement et une conclusion.

Étant donné la spécificité de cette épreuve, nous précisons les principaux éléments saillants permettant de réaliser une bonne copie dans la partie III.A.2.c Commenter un corpus documentaire.

**La deuxième partie de l'épreuve** est l'exploitation adaptée du corpus documentaire à un niveau donné.

En effet, la deuxième partie de l'épreuve porte sur des contenus de nature didactique et pédagogique. Il est conseillé aux candidats d'accorder environ 2 heures (sur les 6 heures totales de l'épreuve) à cette partie.

Il est attendu du candidat, futur enseignant :

- une connaissance des programmes scolaires du secondaire (collège, lycée, tronc commun et spécialité HGGSP) et leurs enjeux d'enseignement ;
- la capacité à formuler de manière claire des objectifs et une problématique d'une séquence au regard des programmes d'enseignement ;
- d'établir un projet de mise en œuvre (nombre d'heures consacrées, compétences visées, sélection de documents argumentée, activités proposées aux élèves, place de la parole du professeur).

La séquence proposée et le projet de mise en œuvre doivent s'appuyer sur les documents du dossier. Il s'agit bien d'une transposition didactique. Parmi les épreuves d'admissibilité, c'est la seule possibilité pour le candidat de montrer au jury sa prise de conscience de la vocation professionnelle du concours.

Il est conseillé aux candidats de faire apparaître clairement les éléments importants de l'exercice :

**Une introduction dans laquelle sont précisés :**

- le niveau d'enseignement choisi ; ce choix doit être justifié au regard des programmes scolaires ;
- les principaux éléments de la séquence : partie du programme ; place dans le thème ; lien avec le programme de Géographie ou d'EMC s'il y en a ; volume horaire global ;
- la problématique d'enseignement.

**La présentation des objectifs pédagogiques et des contenus : objectifs notionnels, compétences et capacités travaillées. Ces éléments doivent être justifiés.**

Tout d'abord, le projet de mise en œuvre de la séquence dans la classe doit être explicité. Il s'agit de l'organisation concrète de la séquence : nombre de séances, activités proposées aux élèves, supports utilisés, démarches pédagogiques, comment les élèves sont mis au travail... Ces choix doivent être justifiés et il faut toujours s'interroger sur la pertinence de ces choix. Par exemple, proposer une activité en binôme ou en groupe lors d'une séance peut être une possibilité mais il faut en préciser l'intérêt. De même, il est valorisé de préciser sur quels critères ces binômes ou groupes sont constitués.

Il est très difficile, dans le temps imparti, d'être exhaustif sur la mise en œuvre d'une séquence. Ainsi, il peut être pertinent, après avoir présenté l'organisation générale de la séquence, de proposer le déroulement d'une séance plus précisément ou une étude de cas significative. En effet, le projet de mise en œuvre doit être assez clair pour que le jury comprenne bien l'articulation entre la mise en activité des élèves et la place de la parole de l'enseignant.

Le candidat doit aussi préciser quelle(s) forme(s) prendra la trace écrite.

Les documents du dossier peuvent être modifiés pour être davantage adaptés aux élèves. On peut par exemple les raccourcir en expliquant clairement les passages qui sont retirés ou proposer des précisions de vocabulaire pour des termes trop compliqués pour des élèves... comme les enseignants sont amenés à le faire parfois lorsqu'ils préparent leurs cours...



# À l'Agrégation externe d'Histoire

Deux dissertations et une explication de texte (un ou plusieurs textes portant sur le même problème historique sont soumis à la réflexion des candidats) sont proposées aux candidats lors des épreuves d'admissibilité. Ces trois épreuves portent sur trois périodes distinctes.



# À l'Agrégation interne d'Histoire et de Géographie

La spécificité du concours de l'Agrégation interne réside dans l'articulation des dimensions scientifique, didactique et pédagogique. Les candidats doivent passer trois épreuves écrites, une dissertation d'Histoire de 7 heures, une dissertation de Géographie de 7 heures ainsi qu'un commentaire d'un dossier documentaire et son exploitation pédagogique d'une durée de 5 heures. Cette dernière épreuve porte sur l'Histoire ou la Géographie selon le choix du candidat au moment de son inscription. La dissertation d'Histoire permet au jury d'évaluer la maîtrise des connaissances historiques des candidats et leurs capacités à les articuler dans un raisonnement cohérent et problématisé.

Le commentaire d'un dossier documentaire et son exploitation pédagogique vise à évaluer à la fois la maîtrise de l'exercice du commentaire de documents, d'un point de vue scientifique et académique (analyse des documents, recul critique, croisement thématique des documents au service du processus de problématisation, construction d'un plan...), et les capacités de réflexion didactique et d'analyse pédagogique. Les attendus de cette épreuve rejoignent ceux de l'épreuve disciplinaire appliquée au CAPES mentionnés ci-dessus à la différence que pour l'Agrégation interne, les programmes du collège ou de lycée ne sont pas fournis au candidat, que les documents sont plus nombreux (entre 8 et 10 le plus souvent) et que les exigences didactiques et pédagogiques sont supérieures en raison d'un concours qui s'adresse à des enseignants déjà expérimentés.

Comme le précise le rapport du jury de la session 2017, les candidats qui réussissent sont ceux qui « proposent des transpositions pédagogiques qui reposent sur une réelle cohérence entre les éléments maîtrisés de l'exposé scientifique et la preuve de leur caractère opérationnel dans les dispositifs pédagogiques ». Ainsi, le projet pédagogique proposé doit bien préciser plusieurs attendus comme la justification du choix de la séance, sa place dans la séquence, les prérequis, les objectifs, les compétences/capacités travaillées, la mise en activité détaillée des élèves, la posture et place de l'enseignant, une réflexion sur l'évaluation.



## Partie 2

# **La dissertation**



# Principes fondamentaux et attendus généraux : qu'attendent les correcteurs d'une bonne dissertation en Histoire ?

Il est crucial de bien cerner les attentes des correcteurs afin d'y répondre de façon satisfaisante le jour des examens et des concours. C'est pourquoi, il nous a paru nécessaire, avant d'entrer dans le détail des différents points de notre méthode, de commencer par un certain nombre de conseils fondamentaux. Notre objectif sera de répondre à la question suivante : qu'est-ce qu'une bonne dissertation en histoire ?

- **Nous invitons tout d'abord les étudiants et les candidats à aller consulter les rapports des différents jurys (ENS, CAPES, agrégations),** qui sont publiés chaque année après les résultats des épreuves. Ils y trouveront des conseils pertinents et de nombreuses indications sur les attentes des jurys.
- **Notre deuxième conseil touche à la nature même de la dissertation en histoire : il ne faut ni raconter, ni réciter, ni décrire.** Partons d'une anecdote assez fréquente. Qui n'a jamais croisé un étudiant, à la fin d'une épreuve, très satisfait de sa dissertation, et qui exprime sa joie avec des formules telles que : « *j'ai tout mis* », ou encore « *j'ai remis tout le cours* » ? Malheureusement, cette joie vire trop souvent à la déception à la vue de la note finale. En effet, la valeur d'une dissertation ne repose pas sur un étalage indigeste de connaissances reprenant intégralement le cours. Autrement dit, une copie ne se juge pas « à son poids », c'est-à-dire à sa longueur, même si un certain nombre de connaissances sont attendues pour bâtir une argumentation solide.